



Forum des décideurs sur le bien-être des animaux de ferme

Le lundi 15 septembre 2003

Hôtel Universel Best Western, Drummondville



Pour information et commentaires :

Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec
2875, boulevard Laurier, 9^e étage
Sainte-Foy (Québec) G1V 2M2

Téléphone : (418) 523-5411 ou 1 888 535-2537

Télécopieur : (418) 646-5944 ou 646-1830

Courriel : client@craaq.qc.ca

Site Internet : www.craaq.qc.ca

Publication AX 052

Mot de la présidente

Le 15 septembre dernier, sur l'initiative de la Commission sur le bien-être des animaux, le Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec (CRAAQ) organisait le Forum des décideurs sur le bien-être des animaux de ferme. Cet événement a mis en présence près de 80 représentants d'organismes membres des tables filières sectorielles et autres décideurs et intervenants du milieu.

Après un bref survol de la situation, ce forum a permis aux participants de s'informer des initiatives mises de l'avant en matière d'information, de formation et de services dans d'autres provinces canadiennes, aux États-Unis et ailleurs dans le monde. Ils ont par la suite partagé leur vision des besoins des producteurs québécois et discuté des moyens qui pourraient être mis en œuvre pour répondre à ces besoins et permettre aux producteurs de bien se positionner.

Tel que nous l'avions annoncé, nous publions un résumé des échanges survenus lors de la table ronde et des ateliers de même que les principales conclusions de la journée. Nous vous présentons d'abord, en guise de toile de fond, des extraits d'un article publié par le CRAAQ en décembre 2003 dans le but de décrire le contexte dans lequel le Forum a été organisé.



Anne Marie de Passillé
Présidente de la Commission sur le bien-être des animaux
CRAAQ

Membres de la Commission sur le bien-être des animaux

Renée Bergeron, Ph.D., agronome, professeure, Département des sciences animales, Université Laval, Québec

François Chagnon, éleveur, Coaticook

Anne Marie de Passillé, Ph.D., chercheuse scientifique, Agriculture et Agroalimentaire Canada, Lennoxville

Jean Dion, agronome, Agence canadienne d'inspection des aliments, Montréal

Serge Lefebvre, agronome, Fédération des producteurs d'œufs de consommation du Québec, Longueuil

Danielle Pettigrew, agronome, Fédération des producteurs de porcs du Québec, Longueuil

Jeffrey Rushen, Ph.D., chercheur scientifique, Agriculture et Agroalimentaire Canada, Lennoxville

Hélène Trépanier, médecin vétérinaire, Institut national de santé animale, ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, La Pocatière

Marie-Josée Turgeon, M.Sc., agronome, Centre de développement du porc du Québec, Québec

Coordination de l'événement

Danielle Jacques, M.Sc., agronome, chargée de projets, CRAAQ

Nadine Gosselin, M.Sc., agronome, chargée de projets, CRAAQ

Animateurs, rapporteurs et collaborateurs

Jean Brisson, agronome, Programme d'analyse des troupeaux laitiers du Québec, Sainte-Anne-de-Bellevue

Denis Frenette, agronome, Fédération des producteurs d'œufs de consommation, Longueuil

Élise Gauthier, agronome, responsable des communications, Centre de développement du porc du Québec, Québec

André Genty, directeur adjoint, Institut de technologie agroalimentaire, campus de Saint-Hyacinthe

Lionel Levac, journaliste, Radio-Canada, Québec

Claudine Lussier, agronome, directrice générale, Ordre des agronomes du Québec, Montréal

Gabriel Piette, Centre de recherche et de développement sur les aliments, Agriculture et agroalimentaire Canada, Saint-Hyacinthe

Serge Riendeau, président, Agropur, Coaticook

Marie-Josée Turgeon, M.Sc., agronome, Centre de développement du porc du Québec, Québec

Table des matières

Programme de la journée du 15 septembre 2003	1
Mise en situation <i>Bien-être animal : quand l'industrie s'ajuste aux demandes du consommateur</i>	2
Table ronde	4
Résumé des points de vue présentés par les invités	4
<i>Hélène Trépanier</i> , médecin vétérinaire, responsable du dossier bien-être animal, Institut national de santé animale, ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation	4
<i>Christian Lacasse</i> , premier vice-président, Union des producteurs agricoles	4
<i>Sally Rutherford</i> , directrice générale, Systèmes de politiques intégrées, Agriculture et Agroalimentaire Canada	5
<i>Jean-Guy Hamelin</i> , 1 ^{er} membre de l'exécutif, Fédération des producteurs de porcs du Québec	5
<i>Jean-Robert Audet</i> , agronome, président, Le veau de Charlevoix	5
Échanges entre les invités et l'auditoire	6
<i>Procéder production par production ou combiner les actions ?</i>	6
<i>La base réglementaire est-elle suffisante; doit-elle être développée afin d'être plus sévère ?</i>	7
Résumé des ateliers	8
Information des consommateurs et relations avec les médias	8
Information et formation des producteurs	8
Recherche et transfert technologique	9
Structure de concertation et de consensus	9
Inventaire des pratiques actuelles et des actions déjà entreprises	10
Réglementation et normes	11
Conclusions générales de l'animateur et de la directrice générale du CRAAQ	12
Annexe 1. Liste de sites Internet touchant au bien-être animal	13

Programme de la journée du 15 septembre 2003

- Mot de bienvenue
Lionel Levac, journaliste, Radio-Canada, Québec
- Le bien-être animal : une inquiétude de nos clients les grossistes et les restaurateurs
Anne Marie de Passillé, Ph.D., chercheure scientifique, Agriculture et Agroalimentaire Canada, Lennoxville, présidente de la Commission sur le bien-être des animaux, CRAAQ
- Stratégies d'information et de formation en matière de bien-être : des exemples canadiens, américains et européens
Renée Bergeron, Ph.D., agronome, professeure, Département des sciences animales, Université Laval, Québec
- L'Alberta Farm Animal Care Association : l'organisation et ses activités
Susan Church, AFAC Manager, Alberta Farm Animal Care Association (AFAC), Calgary
- Table ronde pour identifier les besoins du milieu face au défi du bien-être animal
 - Hélène Trépanier, médecin vétérinaire, responsable du dossier bien-être animal, Institut national de santé animale, MAPAQ, La Pocatière
 - Christian Lacasse, premier vice-président, Union des producteurs agricoles, Longueuil
 - Sally Rutherford, directrice générale, Systèmes de politiques intégrées, Agriculture et Agroalimentaire Canada, Ottawa
 - Jean-Guy Hamelin, 1^{er} membre de l'exécutif, Fédération des producteurs de porcs du Québec, Longueuil
 - Jean-Robert Audet, agronome, président, Le Veau de Charlevoix, Clermont
- Ateliers sur l'identification des outils et des possibilités de maillage qui pourraient être mis en place au Québec pour répondre aux besoins identifiés en matière de bien-être des animaux de ferme
- Plénière et synthèse des ateliers
- Mot de clôture

Mise en situation *Bien-être animal : quand l'industrie alimentaire s'ajuste aux demandes du consommateur*¹

Le bien-être animal, cette notion qui réfère à la satisfaction des besoins physiques et à l'absence de tensions psychologiques, à la santé, aux soins et à la manipulation adéquate des animaux ainsi qu'à leur protection dans les situations d'urgence, fait régulièrement la manchette aux États-Unis. C'est un fait, les consommateurs exercent de plus en plus de pressions (boycottage, etc.) sur les grossistes et les restaurateurs afin qu'ils mettent en marché des produits provenant d'animaux bien traités... et l'industrie réagit !

Deux initiatives majeures, parmi d'autres, suffisent à démontrer l'impact de l'opinion publique à l'égard de l'élevage des animaux sur l'industrie alimentaire américaine et, du même coup, toute l'importance économique du respect du bien-être animal. Deux initiatives qui ont également un impact sur l'agriculture québécoise et canadienne.

C'est ainsi qu'en 1999, à la suite de pressions de la part de groupes de défense des droits des animaux, McDonald's devient la première entreprise aux États-Unis à mettre en place des directives sur le bien-être animal à l'intention de ses fournisseurs. Préparées par un comité indépendant d'experts et de scientifiques, ces directives (normes d'abattage, espace de plancher, interdiction d'envoyer dans la chaîne alimentaire les animaux qui ne peuvent se déplacer, etc.) sont assorties d'un programme de vérification (audits) à l'abattoir et sur les fermes. D'autres chaînes de restauration rapide comme Burger King et Wendy's lui emboîtent le pas.

Par ailleurs, deux associations américaines, le FMI (*Food Marketing Institute*) et le NCCR (*National Council of Chain Restaurants*), travaillent actuellement, en collaboration avec différents groupes dont des associations de producteurs, à la rédaction et à l'homologation de directives sur le bien-être à l'intention de leurs fournisseurs. Parallèlement, elles élaborent aussi un programme de vérification. Ces associations regroupent la plupart des acheteurs de produits carnés et laitiers aux États-Unis (chaînes de restauration rapide, supermarchés et autres détaillants en alimentation) et leur démarche est appuyée par un comité avisier scientifique.

Il est incontestable que les Américains sont des partenaires commerciaux importants. Les producteurs québécois ne peuvent se permettre de perdre leurs clients américains qui auront éventuellement de nouvelles exigences, ni perdre une partie du marché intérieur avec des importations américaines qui pourraient se dire « plus respectueuses » du bien-être et donc supérieures. McDonald's et Burger King ont déjà commencé à implanter des programmes de vérification au Canada dans certaines productions (notamment le bœuf, la volaille et le porc). Certaines entreprises canadiennes appartiennent à des intérêts américains associés au processus FMI/NCCR. Face aux pressions des consommateurs, l'engagement de la chaîne d'alimentation Safeway à mettre en œuvre les directives du FMI/NCCR, lorsqu'elles seront en vigueur aux États-Unis, risque aussi de toucher aussi l'Ouest canadien où l'on retrouve des supermarchés Safeway.

¹ *Adapté d'un article publié par le CRAAQ dans Agro-Nouvelles, volume 40, numéro 7 (décembre 2003), Ordre des agronomes du Québec.*

Les réglementations européennes viennent aussi édicter les conditions d'élevage des animaux de ferme. Malgré le fait qu'il ne soit pas permis, dans les règlements actuels en vigueur au sein des pays membres de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), de différencier les produits animaux en fonction de leur mode ou de leurs conditions d'élevage, des représentations sont actuellement exercées par l'Europe depuis plus d'un an au sein de l'OMC afin de permettre cette différenciation.

Certes, le Canada a ses services de réglementation gouvernementaux et ses codes de pratiques pour le soin et la manipulation des animaux de ferme pour démontrer l'absence de cruauté dans les pratiques de l'industrie. Cependant, l'application de ces codes se fait sur une base volontaire et est actuellement difficilement vérifiable. De leur côté, certains groupes de producteurs ont commencé à inclure un volet bien-être dans leurs programmes d'assurance de la qualité et s'intéressent à la formule des programmes de vérification du bien-être. Ceux-ci constituent une façon de valoriser nos pratiques en production animale auprès des consommateurs et d'améliorer certaines d'entre elles, tout en se voulant une réponse à la compétition et une assurance pour les producteurs.

Pour soutenir la compétitivité de l'ensemble des producteurs québécois et canadiens dans le contexte de mondialisation actuel, l'important est d'agir afin de pas être surpris par des exigences que nous n'aurions pas vu venir. Et au delà du développement des programmes d'assurance de la qualité et des normes, il faut bien informer les producteurs des changements en cours afin qu'ils comprennent les raisons de ces changements et sachent à quoi s'attendre en termes de répercussions sur leurs activités. Et n'oublions pas tout le support en matière d'information, de formation et de services dont les producteurs ont besoin au quotidien pour accomplir leurs activités dans le respect du bien-être animal.

Table ronde

Résumé des points de vue présentés par les invités

Des représentants du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ), de l'Union des producteurs agricoles, de la Fédération des producteurs de porcs du Québec, d'Agriculture et Agroalimentaire Canada ainsi qu'un producteur ont été invités à présenter certaines préoccupations de leurs organisations respectives et leur vision des besoins du milieu en matière de bien-être animal.

L'information présentée ne prétend pas être exhaustive. Compte tenu de la difficulté d'exprimer par écrit tous les points de vue qui ont été émis les participants, elle vise surtout à résumer l'essentiel des propos ayant servi de toile de fond aux discussions en atelier qui se sont déroulées en après-midi.

Hélène Trépanier, médecin vétérinaire, responsable du dossier bien-être animal, Institut national de santé animale, ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

La question du respect du bien-être animal est une préoccupation en forte croissance au Québec. Les actions à entreprendre pour répondre à cette préoccupation doivent être abordées sous plusieurs angles, notamment :

- la sensibilisation de tous les intervenants, les enjeux étant des gains mutuels pour les animaux et les producteurs;
- l'information (veille, vulgarisation à tous les niveaux : grand public, producteurs, transporteurs...);
- la formation;
- le transfert technologique;
- la concertation et le consensus (le plus pressant de tous les besoins). Les tables filières pourraient être une voie de concertation possible.

Christian Lacasse, premier vice-président, Union des producteurs agricoles

Le bien-être est d'un très grand intérêt pour l'Union des producteurs agricoles, notamment à cause des préoccupations soulevées :

- par la population. D'après les sondages, le bien-être (santé et confort des animaux) est la deuxième préoccupation des consommateurs, après l'utilisation des pesticides.
- par les producteurs. À la ferme, les producteurs se préoccupent du bien-être de leurs animaux et les pratiques sont très correctes, mais ils ont besoin de connaître (information, formation, transfert technologique) les nouvelles façons de faire et les nouvelles techniques d'élevage (toujours en évolution) au fur et à mesure de leur développement. La recherche doit entretenir un lien étroit avec la production et être connectée à la réalité de la ferme.

Les producteurs se questionnent sur l'impact du bien-être au regard de l'accès aux marchés éventuellement si c'est l'industrie qui fixe les normes et sur l'impact financier que pourraient avoir certaines mesures (hausse des coûts de production). Les producteurs s'orientent vers les systèmes de vérification (audits), mais il faut être vigilant avec les audits qui peuvent signifier plus d'administration pour le producteur. Le bien-être animal n'est pas une question de « formulaires » ... il faut consacrer du temps à ses animaux.

Sally Rutherford, directrice générale, Systèmes de politiques intégrées, Agriculture et Agroalimentaire Canada

Conscient que les consommateurs ont des besoins nouveaux et que cela provoque de grands changements dans les productions, le bien-être est une priorité pour le gouvernement fédéral (recherche, politiques...) et des fonds sont disponibles à même le Cadre stratégique pour la réalisation de projets et de programmes en lien avec le bien-être animal. Il semble que les audits soient une priorité pour le Canada; il faut faire quelque chose ou perdre les marchés.

Quelles que soient les actions, toutes les personnes impliquées doivent trouver un moyen efficace de travailler ensemble dans le futur.

Jean-Guy Hamelin, 1^{er} membre de l'exécutif, Fédération des producteurs de porcs du Québec

Les producteurs de porcs du Québec ont toujours travaillé pour répondre aux besoins des acheteurs (réalisation d'une étude sur les exigences des marchés, plan d'action certification-formation-recherche, etc.). Un programme canadien pour faire reconnaître les bonnes pratiques sur les marchés d'exportation serait toutefois nécessaire.

Les actions en matière de bien-être doivent passer par les structures déjà en place; nul besoin de créer de nouvelle structure. Les structures mises en place en Ontario et dans l'Ouest canadien (*Farm Animal Care Councils* et *Farm Animal Care*) ont permis de pallier l'absence d'association centrale comme il en existe au Québec (UPA).

Quelques besoins :

- valorisation des bonnes pratiques;
- reconnaissance et accréditation des bonnes pratiques;
- un cahier des charges simple, quantifiable et vérifiable;
- formation;
- soutien financier aux producteurs (car il y a des contraintes financières);
- veille technologique et réalisation de projets de recherche.

Jean-Robert Audet, agronome, président, Le Veau de Charlevoix

Parce qu'il a un contact direct avec les consommateurs, ce producteur et agronome est en mesure de connaître les besoins de ses acheteurs... il devance les besoins au lieu de les « subir ». Par ailleurs, il a su développer un veau que les consommateurs désirent en s'appuyant sur des résultats de recherche. Un de ses atouts : informer les consommateurs en leur expliquant ce qu'il fait et pourquoi il le fait. Au fil des ans, le bien-être est devenu, pour ses clients, au moins aussi important que les autres caractéristiques de son produit.

Échanges entre les invités et l'auditoire

L'essentiel des échanges a d'abord porté sur la question de l'organisation des actions en l'abordant sous deux angles : les actions auprès des producteurs et les actions auprès des consommateurs, deux clientèles indissociables compte tenu de la finalité de l'agriculture. La question du besoin de réglementation a ensuite été abordée.

Procéder production par production ou combiner les actions ?

Dans le contexte où certaines productions (le porc notamment) ont déjà mis de l'avant certaines actions, les participants se sont interrogés sur la possibilité de combiner les actions afin de permettre aux productions d'avoir un dénominateur commun.

Il semble que les besoins diffèrent d'une production à l'autre. Le porc, par exemple, est une viande principalement destinée aux marchés de l'exportation. Cependant, les producteurs de bœuf exportent aussi beaucoup. Difficile d'avoir une structure commune... ce qui n'empêche toutefois pas de se concerter et de développer des partenariats, le but n'étant pas de faire cavalier seul. La porte n'est pas fermée pour une coordination entre les productions. Sans aller jusqu'à mettre sur pied une nouvelle structure comme il en existe en Ontario et dans l'Ouest canadien et sans affirmer que chaque production va s'organiser toute seule, ne serait-il pas plus stratégique de trouver une solution entre les deux ?

Plusieurs structures déjà en place peuvent permettre de répondre aux besoins de chaque production, car elles sont bien branchées sur les besoins. Il n'est pas nécessaire d'en créer de nouvelles, car les besoins ont trait à des actions précises. Une grande structure risquerait peut-être de se perdre dans les grandes réflexions. Si on créait une nouvelle structure, celle-ci devrait être souple et permettre la concertation, la diffusion de l'information et le partage des besoins de chacun autour d'une même table, de façon à mettre l'emphase autour de l'action (exemples : forums, transfert d'information à chacun des membres...), l'idée étant le développement d'un partenariat en fonction d'une cible particulière plutôt que la concertation au sein d'une nouvelle grande structure.

Bref, on exprime l'avis que les structures existantes semblent pouvoir répondre aux besoins des productions. Jusqu'à maintenant, l'environnement a pris beaucoup de place mais, si le bien-être devient de plus en plus un élément qui conditionne les marchés, les besoins (transfert d'information aux producteurs, etc.) s'exprimeront et seront comblés par l'intermédiaire des structures déjà existantes.

D'autres intervenants voient un guichet unique comme un outil de concertation qui serait facilitant. Un guichet unique pourrait faciliter l'accès à l'information (subventions, etc.) de même que les communications avec les consommateurs (écoute pour remettre en question ou améliorer certaines pratiques, éducation en montrant ce qui se fait à l'occasion de « portes ouvertes », etc.). Il y a des pratiques que l'on peut expliquer à la population. Bien informée, celle-ci émettra des propos plus nuancés (si on n'est pas convaincu du pourquoi de quelque chose, il est facile de résister au changement...) et posera un regard bien différent sur l'agriculture. La centralisation comporterait des avantages.

Certains se questionnent sur les attentes des consommateurs. Y a-t-il seulement quelques groupes de consommateurs qui crient fort ? Qu'est-ce que les consommateurs s'attendent vraiment à recevoir ? A-t-on déjà réalisé des sondages ? Les sondages qui existent sont peu précis, mais soulignent la perception que les consommateurs ont du bien-être. Certaines choses doivent être expliquées à la population. La société s'est éloignée de l'agriculture; c'est un peu la cause du problème, car les efforts des producteurs ne sont pas vraiment connus, ni reconnus.

Les intervenants qui comptent sur les structures existantes croient toutefois que, si la pression monte, il faudrait une structure de concertation assez souple pour faire circuler l'information d'une production à l'autre. L'action et l'appui à l'action doivent être encouragés. Un forum comme celui-ci et la sensibilisation feront cheminer les choses; le besoin de concertation viendra plus tard.

La base réglementaire est-elle suffisante; doit-elle être développée afin d'être plus sévère ?

Selon certains participants, la réglementation n'est pas le moyen le plus rapide pour faire avancer les choses... une réglementation est trop statique, manque de souplesse. Le bien-être a évolué plus rapidement que la législation. Une loi ne tient pas compte de la capacité financière des producteurs de s'adapter (investissements tous les 10-15 ans). D'autres outils ou approches ont contribué plus rapidement à la cause, ce qui n'enlève cependant rien au fait que, selon certains, une loi aurait un effet facilitant.

Parmi les initiatives, on mentionne la reconnaissance à venir des normes par le Conseil canadien du porc.

Au Québec, le volet bien-être de la Loi sur la protection sanitaire des animaux (Loi P-42) n'est pas en vigueur (on étudie actuellement comment il pourra être appliqué), mais plusieurs volets existent au niveau de la Loi sur les produits alimentaires et au niveau fédéral. Ce n'est donc pas le vide total : code criminel, transport, abattage. Le volet québécois fait référence aux pratiques agricoles généralement reconnues; ce sont ces pratiques qui sont permises.

Résumé des ateliers

Pour faciliter les discussions, les participants au Forum ont été répartis en quatre sous-groupes, mais ont tous été invités à discuter de la question des besoins, des outils et des possibilités de maillage pour répondre à ces besoins. Par conséquent, et compte tenu des nombreux points de discussion communs à tous les sous-groupes, ce résumé dégage l'ensemble des points de vue exprimés en après-midi dans le cadre des ateliers, sans distinction du sous-groupe au sein duquel chaque idée a pu être exprimée.

Information des consommateurs et relations avec les médias

- La question du bien-être des animaux est un terrain fertile pour les groupes de défense des droits des animaux (groupes de pression).
- Il a été suggéré d'être proactif auprès des médias et de ne pas attendre une mauvaise publicité (avis non partagé par tous les participants cependant).
- Où étaient les distributeurs du secteur de l'alimentation aujourd'hui ? Ils sont en première ligne puisqu'ils sont en contact avec les consommateurs au quotidien.
- Les consommateurs veulent savoir « comment on fait ». Nous ne leur disons pas assez ce que nous faisons et, en particulier ce que nous faisons de bien. L'initiative des « portes ouvertes » de l'Union des producteurs agricoles du 7 septembre 2003 aura été une belle occasion de contact, qui confirme que les consommateurs veulent en savoir plus.
- Les consommateurs sont de plus en plus instruits et nous devons les traiter comme tels.
- Les consommateurs ne sont pas toujours au courant des implications et des conséquences économiques (prix) reliées à certaines de leurs exigences (exemples : animaux gardés à l'extérieur, production de viande biologique, etc.).
- Il ne faut pas seulement échanger avec les consommateurs sur la question du bien-être, mais aussi leur parler du respect de l'environnement, etc.
- Il est important de valoriser la profession d'agriculteur et les bonnes pratiques.

Information et formation des producteurs

- La formation aux producteurs déjà établis est un réel besoin.
- Les pratiques évoluent. Un exemple : l'écornage chez le veau, qui peut se faire plus en douceur en bas âge (sédatif, anesthésie locale, etc.).
- Tous les secteurs de production n'ont pas nécessairement besoin de la même information. Il faut veiller à ne pas noyer chaque secteur de production avec trop d'information, car l'information pertinente pour une production ne l'est pas automatiquement pour une autre; donc cibler l'information au bon endroit.
- Les producteurs manquent de moyens pour faire accréditer leurs pratiques, notamment dans le secteur du veau. Dans le secteur du porc, les pratiques d'élevage ont été revues récemment. Les services d'experts externes ont été retenus pour donner plus de crédibilité à la démarche.

- Il est délicat de passer des messages aux producteurs qui ont besoin de corriger telle ou telle lacune, sans être piégé par les médias.
- L'offre de formation des institutions d'enseignement en matière de bien-être animal doit aussi être bonifiée en les encourageant à inclure officiellement le bien-être dans leurs programmes d'études. Il est également suggéré d'uniformiser les cours offerts dans les écoles spécialisées en agriculture. Exemple : manutention des animaux et tout ce qui touche au bien-être animal.

Recherche et transfert technologique

- Nous avons besoin que la recherche se poursuive et s'intensifie sur la question du bien-être des animaux. Nos décisions doivent être appuyées par des résultats scientifiques. Par ailleurs, plusieurs résultats sont méconnus, d'où l'importance du transfert technologique. Sur le terrain, plusieurs intervenants sont susceptibles de livrer l'information aux producteurs : vétérinaires, personnel technique, etc.
- La recherche doit nous éclairer sur certaines questions, notamment certaines de nos pratiques d'élevage plus susceptibles d'être critiquées.

Structure de concertation et de consensus

- Se structurer est important, mais cela ne veut pas dire « créer » une structure. Il faut voir plutôt comment on peut structurer les actions à travers les organisations actuelles, quitte à redéfinir quelques mandats. Plusieurs organisations sont déjà en lien avec les producteurs.
- Il faut distinguer entre les besoins « sectoriels » et les besoins « communs » ou « horizontaux ».

Besoins « sectoriels » : les fédérations de producteurs sont bien positionnées pour répondre aux besoins des producteurs (exemple : guides des bonnes pratiques). Par contre, certaines fédérations (les petites productions comme le lapin, le mouton, etc.) n'ont pas nécessairement les ressources; il faut donc trouver des moyens (exemple : tables filières, centres d'expertise).

Besoins « communs » ou « horizontaux » : informer les consommateurs, par exemple, n'est pas seulement le rôle de l'Union des producteurs agricoles. Il faut trouver des façons concrètes de s'adresser aux consommateurs. Ce n'est pas une seule et unique structure qui réglera cela, mais plusieurs joueurs. Il faut établir un canal de communication efficace. Par ailleurs, le CRAAQ contribue déjà à l'information et à la formation des producteurs, mais ne peut pas combler tous les besoins. Les colloques et la réunion d'aujourd'hui donnent la chance à tous de se rassembler, de s'informer et de discuter. Il faut toutefois poursuivre les efforts de concertation et de consensus pour apporter et cibler des actions en rapport avec la valorisation et la sensibilisation, la certification (viser la simplicité et l'efficacité pour ne pas alourdir la tâche du producteur), la recherche, la formation, la législation.

À court terme, au Québec, il manquerait un centre d'information pour informer le public sur ce qui se passe en matière de bien-être animal. On mentionne le besoin pour un porte-parole crédible pouvant représenter tous les secteurs et parler au nom de tous, afin de sensibiliser les consommateurs à certaines questions. À titre d'exemple, le Québec se vante d'avoir un panier d'épicerie qui se situe parmi les moins chers, mais produire à moindre coût impose des contraintes aux producteurs. Les consommateurs sont-ils prêts à payer davantage ? Un tel porte-parole pourrait aussi jouer un rôle essentiel en situation de crise (ligne 1-800, etc.).

On souligne l'importance de structurer et de gérer l'information, de s'assurer de sources d'information valables (exemple : Agri-Réseau).

- Chaque secteur a des forces vives susceptibles d'aider en matière de bien-être animal.
- Le CRAAQ a certainement un rôle à jouer. Il faut reconnaître que la Commission sur le bien-être des animaux a réussi à faire progresser le dossier.
- La Filière agroalimentaire et les différentes tables filières pourraient assurer un suivi aux discussions d'aujourd'hui et ainsi être mises à contribution pour l'avancement du dossier bien-être. Plusieurs secrétaires-coordonnateurs de tables filières ont assisté au Forum et certaines tables filières ont déjà, dans leur plan stratégique, des objectifs touchant à la santé et au bien-être animal. Cette voie permet d'envisager une façon de prendre en charge la problématique à long terme. Par ailleurs, force est de constater que les tables filières ne sont pas toutes aussi actives les unes que les autres et que certaines pourraient avoir de la difficulté à véhiculer l'information.

À court terme cependant, les tables filières ne régleront pas tous les problèmes (exemples : gestion d'une crise éventuelle auprès des médias, ligne d'urgence pour les producteurs). On peut tout de même soumettre cette problématique à la Filière agroalimentaire. La question reste entière en ce qui a trait aux actions en cas de crise à court terme.

On suggère de commencer la sensibilisation et d'inviter la Filière agroalimentaire à dresser ou à contribuer au développement d'un plan d'action en rapport avec les questions d'aujourd'hui pour identifier les actions qui pourraient être entreprises afin de s'assurer des suites au Forum. Plan d'action pour chacun des secteurs ? Uniformisation souhaitable entre les productions ? Structure pouvant intégrer toutes les productions avec chacune leurs particularités ? Autant d'éléments de réflexion qui pourraient être approfondis en faisant le pont entre les différentes tables filières.

Autre possibilité : pour assurer un suivi, chaque table filière pourrait nommer un représentant qui travaillerait au sein d'un comité « bien-être » et le MAPAQ pourrait assurer le leadership afin de continuer le travail amorcé.

Inventaire des pratiques actuelles et des actions déjà entreprises

- Il se fait déjà des choses en termes de pratiques. Il ne faut pas repartir à zéro, mais plutôt bâtir sur les acquis. Il serait utile de faire un bilan de nos pratiques actuelles pour, d'abord, répertorier celles qui sont claires et facilement reconnues comme acceptables. Pour les différentes productions, connaît-on les pratiques sur les fermes et leurs impacts sur le bien-être ? Le bien-être animal n'est pas nécessairement synonyme d'investissements importants.

- À l'heure actuelle, on ne connaît pas vraiment toutes les actions entreprises au Québec en matière de bien-être.
 - Il est suggéré de faire le bilan des actions mises de l'avant par chacune des fédérations de producteurs et autres structures, s'il y a lieu.
 - On suggère de mieux faire connaître les procédures prévues par la Sécurité civile en cas d'urgence.
 - On fait référence à certaines lois, mais on souhaite en savoir plus sur leur contenu.
 - Quelles sont les actions entreprises dans les autres « maillons » (transport, abattage...) de la chaîne. Il n'appartient pas seulement aux producteurs de penser bien-être.

Réglementation et normes

- Deux aspects différents sont à distinguer relativement aux besoins en matière de législation :
 - la sécurité des animaux : pour assurer leur survie et l'absence de cruauté;
 - leur bien-être ou comment leur fournir de bonnes conditions de vie : à traiter production par production.
- Il serait important de réglementer pour assurer le bien-être des animaux, non pour créer des avantages commerciaux en se donnant une image plus attrayante auprès des consommateurs.
- La réglementation est là pour les cas extrêmes et est parfois décevante, selon un participant, lorsqu'on mentionne, par exemple, « selon les pratiques religieuses » au niveau de l'abattage.
- Qui pourrait avoir le mandat de légiférer ? Par ailleurs, les lois ne sont pas un moyen assez souple, assez rapide... le processus est lent.
- Nous n'avons pas de normes sur lesquelles nous appuyer, contrairement aux Américains. Les codes de pratiques sont peut-être une solution. Pourrait-on faire référence aux codes de pratique dans les lois ? Cela est déjà fait dans certaines provinces.
- Il faudrait s'organiser pour que chacune des grandes chaînes (McDonald's, PFK, St-Hubert) n'impose pas ses propres attentes.
- Existe-t-il vraiment une volonté de se conformer aux normes mondiales/standards en matière de bien-être ? Il semble important de faire la distinction entre les productions selon leurs marchés :
 - les marchés où nous sommes exportateurs (marchés internationaux) : il est important de surveiller ce qui se fait dans le monde et de répondre rapidement (être à l'avant garde);
 - les marchés domestiques (locaux) : il est davantage important de valoriser, de sensibiliser, d'éduquer le public et d'être à l'écoute des consommateurs pour connaître leurs besoins.

- Si des normes devaient être appliquées, cela pourrait être fait en continuité avec les normes HACCP qui s'appliquent à plusieurs productions (les mêmes vérificateurs pourraient être impliqués). Il serait souhaitable d'avoir des normes communes pour l'ensemble des productions et les programmes devraient être très faciles d'application.
- On ne doit pas bousculer les étapes (respecter l'évolution du producteur); les producteurs sont actuellement à régler des problématiques environnementales. De plus, l'implantation des programmes HACCP est en cours. Le bien-être : en temps et lieu.

Conclusions générales de l'animateur et de la directrice générale du CRAAQ

À la lumière des échanges de la journée, plusieurs besoins semblent faire l'unanimité. Ainsi, d'une façon générale, les échanges mettent bien en évidence :

- l'importance d'informer les consommateurs et de valoriser la profession d'agriculteur et les bonnes pratiques auprès du public;
- l'importance de la formation pour les producteurs et autres intervenants (transporteurs, abattoirs...) et dans les institutions d'enseignement qui offrent des programmes en agriculture;
- l'importance de la recherche pour appuyer les actions qui sont mises de l'avant et l'importance du transfert technologique à la ferme pour instaurer de nouvelles pratiques;
- l'importance de la concertation des organisations pour structurer et gérer certaines actions communes.

Quelle seront les suites de ce Forum ? Il est difficile de les prédire, mais la question ne pourra rester sans réponse. Nous partons d'ici mieux outillés et la journée a permis de dégager des pistes. La sensibilisation est une première étape et nous avons progressé aujourd'hui.

Les participants ont exprimé le fait qu'une nouvelle structure n'était pas nécessairement la solution, mais ont insisté sur l'importance de la concertation dans le respect des actions déjà entreprises. L'approche filière a par ailleurs semblé faire l'objet d'un consensus. C'est dans cet esprit que la Filière agroalimentaire et les tables filières seront sensibilisées par le CRAAQ aux discussions survenues lors de ce Forum et à l'importance d'élaborer un plan d'action pour le Québec. Un plan d'action d'envergure, cela va sans dire compte tenu des enjeux, qui nécessitera plus d'un contributeur au dossier.

Lors du Forum, le CRAAQ et sa Commission sur le bien-être des animaux ont témoigné de leur intérêt, et ce, dans la mesure de leurs moyens, à contribuer aux travaux qui seront identifiés dans ce plan d'action.

Annexe 1. Liste de sites Internet touchant au bien-être animal

Alberta Farm Animal Care (AFAC) Canada
www.afac.ab.ca

Alberta Pork (Articles dans *Industry review*, avril 2003) Canada
www.albertapork.com/producers/industryreview/IndRevApril2003-2.pdf

American Humane Association (AHA) États-Unis
www.americanhumane.org

Animal Welfare Audit Program, FMI-NCCR (SES, Inc.) États-Unis
www.awaudit.org

Animal Welfare Centre (AWC) Australie
www.animal-welfare.org.au

Animal Welfare Information Center (AWIC) États-Unis
www.nal.usda.gov/awic

Animal Welfare Institute (AWI) Washington DC, États-Unis
www.awionline.org

Burger King États-Unis
www.burgerking.com/animalwellbeing

**The Colonel K.L. Campbell
Centre for the Study of Animal Welfare (CSWA)** Canada
www.aps.uoguelph.ca

Canadian Federation of Humane Societies (CFHS) Canada
www.cfhs.ca

Conseil de recherches agro-alimentaires du Canada
(Codes de pratique pour le soin et la manipulation des animaux de ferme)
www.carc-crac.ca/french/codes_de_pratique

Dr. Temple Grandin's Web Page États-Unis
www.grandin.com

Eurogroup for Animal Welfare Belgique
www.eurogroupanimalwelfare.org

Farm Animal Council of Saskatchewan Inc. (FACS) Canada
www.facs.sk.ca

Farm Animal Welfare Council (FAWC) Royaume-Uni
www.fawc.org.uk

Food Marketing Institute États-Unis
www.fmi.org

Humane Farm Animal Care Virginie États-Unis
(Certified Humane Raised and Handled Certification Program)
www.certifiedhumane.com/progdes.html

McDonald's États-Unis (sélectionner USA, puis "community")
www.mcdonalds.com

Ontario Farm Animal Council (OFAC) Canada
www.ofac.org

Prairie Swine Centre Canada
www.prairieswine.ca

Royal Society for the Prevention of Cruelty to Animal (RSPCA) Royaume-Uni
www.rspca.org.uk

Royal Society of Prevention of Cruelty to Animal (RSPCA) Australie
www.rspca.org.au

Safeway UK Royaume-Uni
www.safeway.co.uk

Scientists Center for Animal Welfare (SCAW) États-Unis
www.scaw.com

The Canadian Farm Animal Care Trust (CanFACT) Canada
www.canfact.ca

The Humane Farming Association (HFA) États-Unis
www.hfa.org

The Humane Society of the United States (HSUS) Washington DC, États-Unis
www.hsus.org

UBC Animal Welfare Program Canada
www.agsci.ubc.ca/research/animal_welfare.htm

Universities Federation for Animal Welfare (UFAW) Royaume-Uni
www.ufaw.org.uk

World Society for the Protection of Animal (WSPA) Royaume-Uni et États-Unis
www.wspsa.org.uk



Le CRAAQ remercie les membres du Groupe corporatif

Partenaires

**Agriculture, Pêcheries
et Alimentation**

Québec 



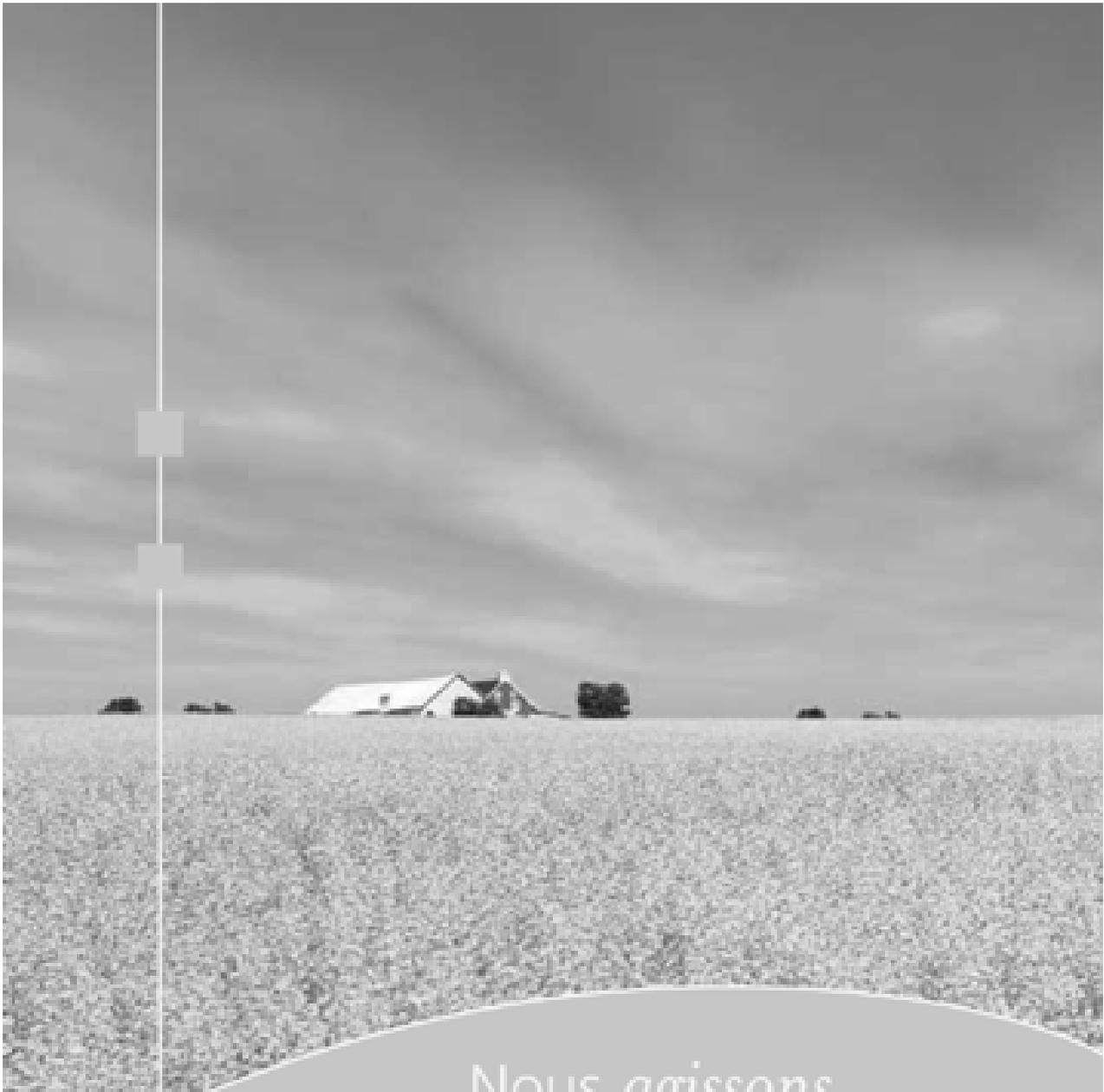
COOPÉRATIVE FÉDÉRÉE
DE QUÉBEC

**La Financière
agricole**

Québec 

 **PROMUTUEL**

UPA *L'Union des
producteurs
agricoles*



Nous agissons
Nous innovons

en partenariat avec le milieu agricole



**La Financière
agricole**
Québec 

www.financiereagricole.qc.ca

DE **NATURE**
passi  *nnée*

L'UPA
est fière de
commanditer le
Forum des décideurs
sur le bien-être
des animaux
à la ferme.



*L'Union des
producteurs
agricoles*



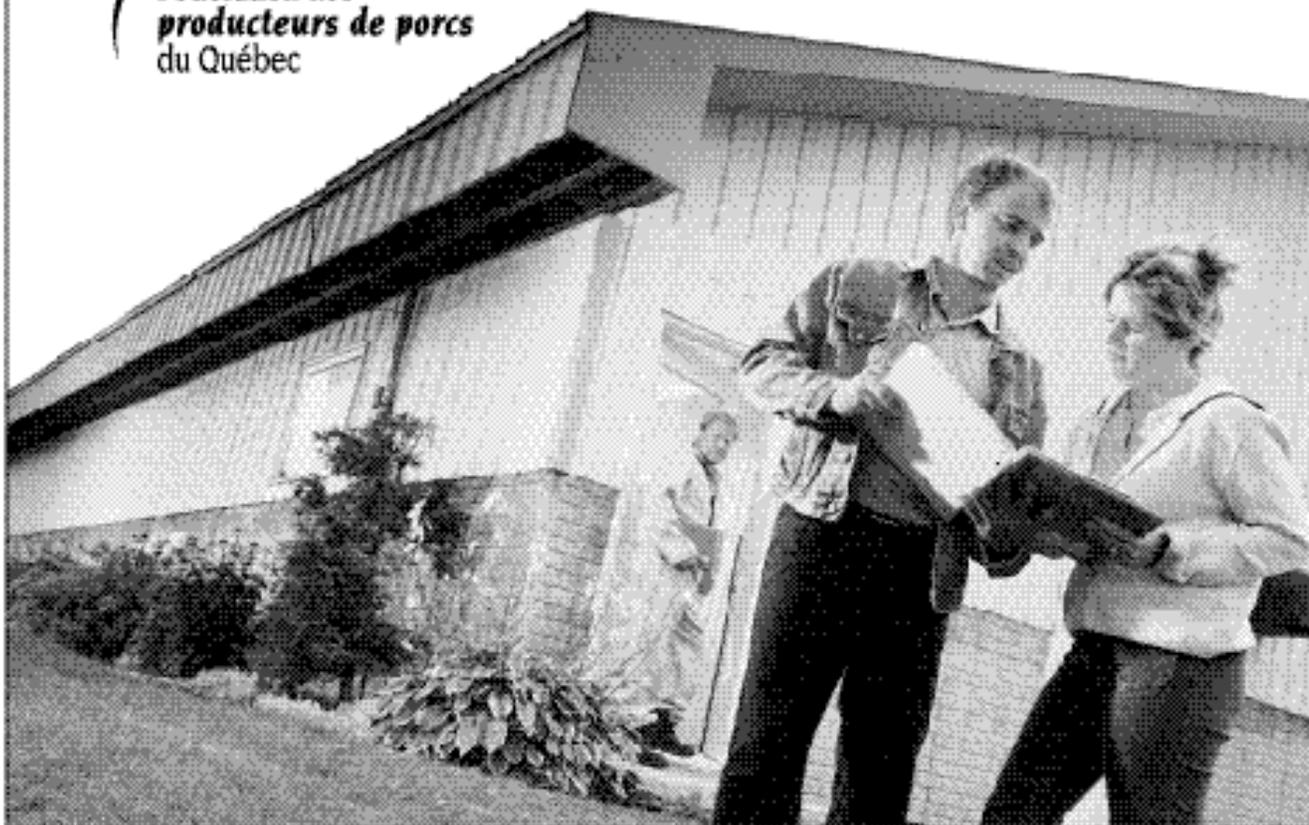
Chaque jour, nous innovons

**Des normes sanitaires élevées,
des techniques modernes d'élevage**

**Un programme d'Assurance qualité canadienne^{MC}
pour prévenir les risques de contamination**

**La traçabilité pour assurer, sous peu,
une surveillance sanitaire de la ferme à la table**

**Fédération des
producteurs de porcs
du Québec**





Tous les goûts sont dans la nature

Chez Agropur, nous nous appliquons à développer des produits de haute qualité qui répondent aux exigences de plus en plus élevées des consommateurs.

Une source de fierté pour les 4 600 producteurs de lait qui en sont les propriétaires et les 3 000 employés qui nourrissent cette activité évaluée à plus de 1,8 milliard de dollars.

De lait et d'innovation

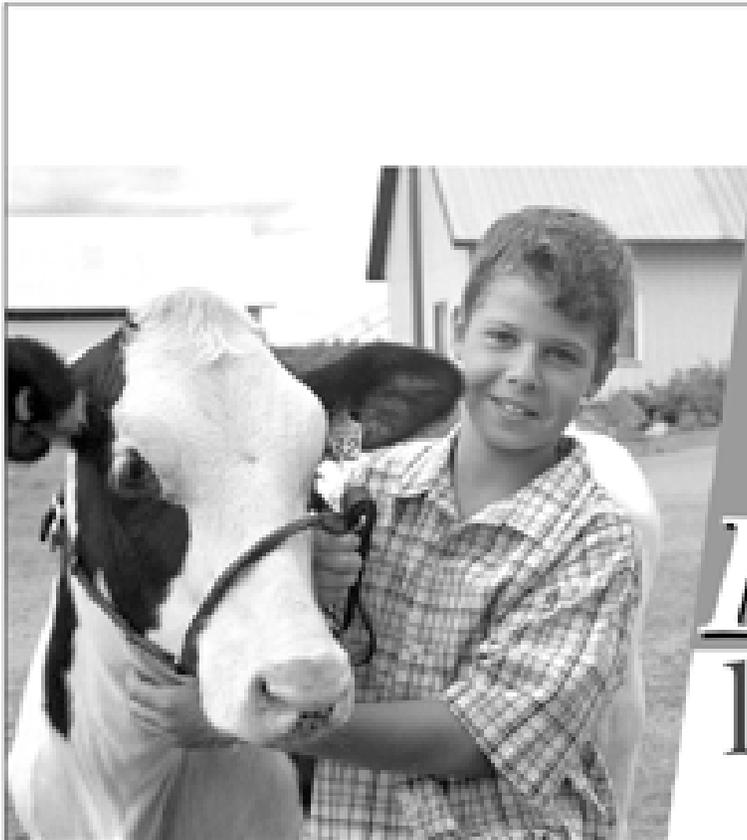


ASSOCIATION QUÉBÉCOISE
DES INDUSTRIES DE NUTRITION
ANIMALE ET CÉRÉALIÈRE

Tous les membres de l'Association
vous souhaitent un franc succès
pour votre **FORUM DES DÉCIDEURS**
SUR LE BIEN-ÊTRE DES
ANIMAUX DE FERME



**Impliqué dans le bien-être des
humains et des animaux depuis
plus de 100 ans.**



Produire la qualité!

Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
est fier de s'associer à ce forum.

Le bien-être
des animaux
de ferme,
cela fait aussi
partie de la
qualité!

Agriculture, Pêcheries
et Alimentation

Québec 

**Agriculture et Agroalimentaire Canada
supporte l'agriculture durable et les
efforts pour assurer le bien-être
des animaux de ferme.**

Bonnes discussions fructueuses!

Canada



**Agriculture et
Agroalimentaire Canada**

**Agriculture and
Agri-Food Canada**